



DPE et audit énergétique : mieux connaître son logement pour mieux le rénover

JUILLET 2024

Le DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un **document synthétique d'information** qui comprend :

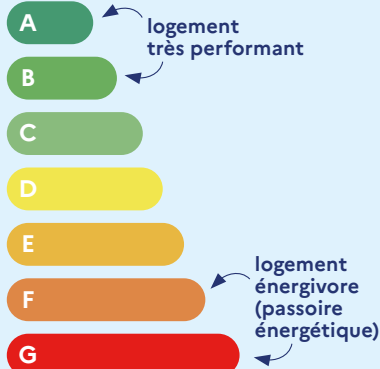
1

une estimation de la **consommation énergétique moyenne** du logement et des émissions de gaz à effet de serre

→ Il attribue une **étiquette énergétique** entre **A** (logement très performant) et **G** (logement énergivore).

2

les principales **sources de gaspillage d'énergie** (murs, toiture, chauffage, ventilation, fenêtre ou sol)



INTERDICTION DE MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS CLASSÉS :

- G+ depuis 2024
- G en 2025
- F en 2028
- E en 2034

✓ Valable 10 ans (pour les DPE réalisés à partir de juillet 2021)

QUAND RÉALISER UN DPE ?

- Vous voulez vendre un logement ?
Il est obligatoire de fournir un DPE à l'acquéreur.
- Vous voulez louer un logement ?
Il est obligatoire de fournir un DPE au locataire.

Vous cherchez un professionnel pour réaliser un DPE ou un audit énergétique ?

L'audit énergétique

L'audit énergétique est un **document de préconisation de travaux** de rénovation énergétique qui comprend :

1

un **bilan détaillé** des consommations énergétiques et des sources de gaspillage basé sur une analyse du bâti et des installations

2

plusieurs **scénarios de travaux** permettant de réduire la consommation d'énergie du logement et de gagner en confort

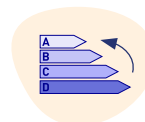
CHAQUE SCÉNARIO DE TRAVAUX PRÉCISE :



→ la **description des travaux** et une estimation de leur coût



→ les **économies estimées sur les factures d'énergie** grâce à la rénovation



→ l'**étiquette énergétique** avant et après travaux



→ les **aides financières** disponibles

✓ Valable 5 ans

QUAND RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

- Vous voulez vendre un logement classé **F** ou **G** ?
Il est obligatoire de fournir un audit à l'acquéreur.
- Vous voulez bénéficier d'une aide pour votre rénovation énergétique ?
Un audit peut être nécessaire, selon les travaux envisagés.
Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Rénov'.

Retrouvez les annuaires des professionnels sur le site france-renov.gouv.fr.



Le service public pour mieux rénover mon habitat



Vous hésitez entre réaliser un DPE
ou un audit énergétique ? **Les conseillers
France Rénov' sont là pour vous renseigner !**

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone
0808 800 700

Juillet 2024
Conception et réalisation : agence 4août
Impression : Deja Link

